



VULCANIC S.A. - 48, rue Louis Ampère
 Zone Industrielle des Chanoux - F 93330 NEUILLY / MARNE (France)
 Tél. (33) 01.49.44.49.20 - Fax (33) 01.49.44.49.41



NOTICE D'UTILISATION

THERMOSTAT À DILATATION DE LIQUIDE

RÉFÉRENCE 9030 - 01

1 - APPLICATION :

Régulation ou limitation de température pour liquides, gaz ou solides.

2 - DESCRIPTION :

- Thermostat à dilatation de liquide à bulbe (Ø 6 mm, longueur 140 mm) et capillaire (longueur 1 m) en cuivre.
- Plage de température d'utilisation : 0°C à 70°C.
- Contact inverseur, hors potentiel.
- Pouvoir de coupure : 10 Ampères sous 250 VAC.
- Tension maximum d'utilisation : 400 V.
- Différentiel : 4 % de la pleine échelle.
- Connexion par bornes à vis.
- Montage sur support (intérieur à un boîtier ou un coffret, par exemple).

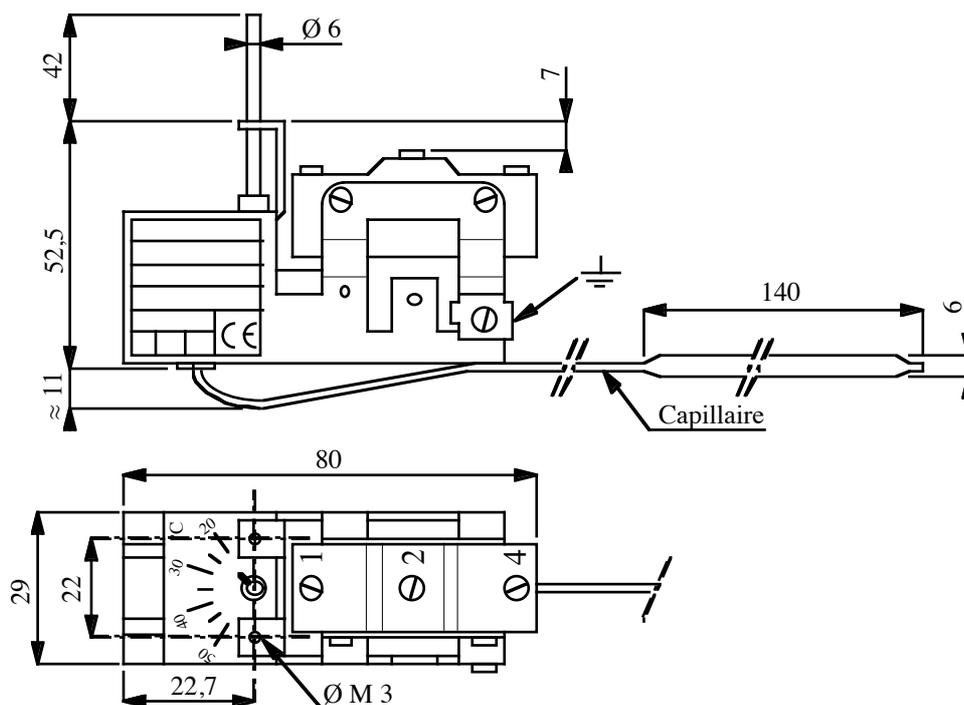
3 - PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

- Manipuler le capillaire avec précaution ; il ne doit en aucun cas être percé sous peine de destruction définitive de l'appareil. Respecter un rayon de formage supérieur à 5 mm.
- Vérifier que la matière du bulbe et du capillaire est compatible avec le produit contrôlé, dans le cas où il est en contact direct avec celui-ci.

4 - MONTAGE ET RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE :

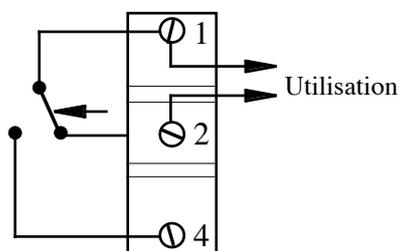
4 - 1 - MONTAGE :

- Sur le support devant recevoir ce thermostat (patte de fixation), ménager deux trous, pour fixation, de Ø 4 mm (diamétralement opposés) sur un cercle de Ø 22 ayant comme centre celui de l'axe de la vis de réglage de la consigne, en veillant à l'orientation désirée de l'appareil (voir croquis ci-dessous) ; le support doit être conçu de telle sorte que la vis de réglage de la consigne et son vernier soient accessibles.
- Fixer le thermostat sur le support à l'aide de 2 vis Ø M 3.
- Mettre en place le bulbe, généralement dans un doigt de gant (cas des liquides et gaz) ou dans un logement cylindrique (cas des solides), de diamètre intérieur légèrement supérieur à celui du bulbe pour conserver une bonne conduction thermique. Il est recommandé de confirmer cette conduction avec une graisse thermique appropriée.



4 - 2 - RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE :

Réaliser le schémas suivant :



- Veiller à la bonne mise en place et au bon serrage de chaque borne du thermostat.
- Ne pas omettre de raccorder la borne de masse, à la terre de l'installation.

5 - **PROCÉDURE DE MISE EN SERVICE :**

- A l'aide de la vis de réglage, positionner son index sur la valeur de consigne de température désirée du cadran.
- Mettre sous tension l'installation de chauffage, après avoir vérifié que toutes les conditions de bon fonctionnement de l'installation sont remplies.
- Avant que la température nominale soit atteinte s'assurer que la manœuvre de la vis de réglage du thermostat provoque bien l'arrêt du chauffage et sa remise en route. Repositionner alors cette vis de réglage sur la consigne de température d'utilisation.

NOTA : L'information figurant sur le vernier du cadran du thermostat n'est pas suffisamment précise pour être certain de l'exactitude de la température obtenue. Procéder par retouches successives sur le réglage de la consigne jusqu'à obtention de la température recherchée, en mesurant celle-ci à l'aide d'un thermomètre.

6 - **ENTRETIEN** :

S'assurer périodiquement (au minimum une fois par an) :

- Que les bornes sont bien serrées.
- Dans le cas de contrôle de fluide polluant nettoyer le bulbe (et de son doigt de gant si il y a lieu) sans l'endommager, dans l'éventualité de présence d'un dépôt (l'encrassement risque de fausser la mesure de température par obstruction de l'échange thermique).

7 - **GARANTIE** :

Notre garantie est conforme aux accords intersyndicaux de la Construction Électrique et à nos conditions générales de ventes.

Les détériorations engendrées par :

- une utilisation supérieure à 10% de la tension nominale prévue,
- un dépassement du pouvoir de coupure de l'appareil,
- des usures provoquées par manque d'entretien, de chocs, de maladresse ou inexpérience de l'utilisateur,
- le non respect de la présente notice, des règles de l'art et de la législation,
- des phénomènes de corrosions ou de colmatage,

ne sauraient engager notre responsabilité.